

*République Française*

*Département de l'Aveyron*

## ***Extrait du Registre***

### ***Des Délibérations du Conseil***

#### ***De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier***

Nombre de membres  
Afférents Conseil Communautaire : 38  
En exercice : 38  
Qui ont pris part à la délibération : 37

*Date de convocation : 23/04/2026*

Séance du 30 avril 2026

*L'an deux mille vingt-six et le trente du mois d'avril à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Saint-Martin (salle des fêtes) de Saint-Sernin-sur-Rance, sous la présidence de Monsieur Cyril TOUZET, Président.*

***Présents :*** Eloi ALBET, Monique ALIÈS, Sylvie BARDY, Jean-Louis CABANES, Yves CASTAN, Franck COUDERC, Michelle FONTANILLES, Eric HOULÈS, Jean-Luc JACQUEMOND, Jacqueline LAVABRE, Pierrette MENRAS-COT, Adrienne PERRIER, Xavier PUECH, Nathalie RICARD, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Philippe ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, André SERIN, Anne-Claire SOLIER, Serge SPATARO, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

***En tant que délégué suppléant, était présent :*** Christophe BRAL, Francis CULIÉ, Christophe GARENC, Christophe HURAUULT, Michel SIMONIN

***Excusés ayant donné un pouvoir :*** Claude CHIBAUDEL à Patrick ROQUES, Claire DEVIC à André SERIN, Philippe GIGANON à Pierrette MENRAS-COT, Eva LE CHARPENTIER à Bernard VIALA, Vanessa RAMBIER à Xavier PUECH, Viviane RAMONDENC à Patrick RIVEMALE, Jean-Claude TOUREL à Jean-Louis CABANES

***Absents excusés :*** Jean-François MAJOREL

***Anne-Claire SOLIER est désignée secrétaire de séance***

-----  
**N°20260430\_101**

**Objet : Attribution des subventions aux associations ou organismes dans lesquels a été pris un engagement financier – Exercice 2026**

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire :

Dans le cadre du vote du budget primitif 2026 du Budget Général, il a été mentionné les organismes dans lesquels un engagement financier a été pris. Afin de permettre le versement des subventions annuelles 2026 ou d'acomptes, il convient de confirmer, par délibération, certaines de ces attributions.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

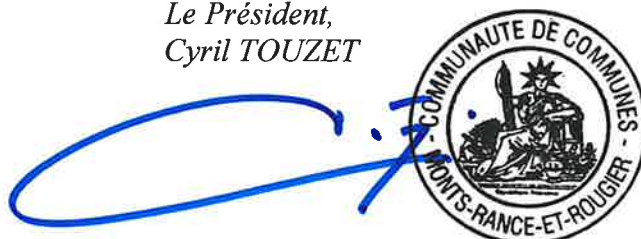
Association / Organisme	Nature de l'engagement	Subvention attribuée
Association Familles Rurales Aveyron Services	Subvention de fonctionnement 2026 pour la Halte-Garderie « Mes petits amis » de Belmont/Rance et le RPE (RAM) de Belmont/Camarès/St-Sernin	30 700,00 €
Association Familles Rurales du Rougier de Camarès	Subvention de fonctionnement 2026 pour la micro-crèche de Camarès	50 000,00 €
Association Familles Rurales de Belmont	Subvention de fonctionnement 2026 pour le centre de loisirs de Belmont	49 000,00 €
Amis du Pays de Camarès	Subvention de fonctionnement 2026 pour le centre de loisirs de Camarès	15 000,00 €
Association Familles Rurales de St-Sernin (ancien ESSI – Emploi St-Serninois Intercommunal)	Subvention de fonctionnement 2026	29 500,00 €
Association « Les Nouveaux Troubadours »	Subvention de fonctionnement 2026 pour l'Espace de Vie Sociale	14 000,00 €
Association MFREO Vallée du Rance (MFR Valrance) Saint-Sernin-sur-Rance	Subvention de fonctionnement 2026	2 000,00 €
Association ADMR de Rance et Rougiers	Subvention de fonctionnement 2026	1 600,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à faire procéder aux versements d'acomptes ou de la totalité des montants en fonction des besoins des organismes, dans la limite de ces attributions.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.*

*Pour extrait conforme,*

*Le Président,  
Cyril TOUZET*



*Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.*